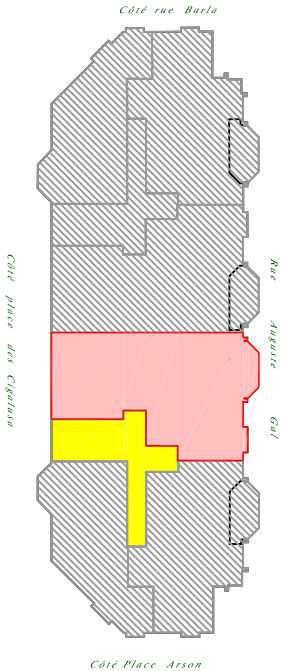


APPARTEMENT N°2131

PLAN DE SITUATION

2 rue Auguste Gal - 31 ter rue Barla
6 place des Cigalusa
NICE



3ème étage - Appartement 4 pièces

Lot de copropriété n°16	M²
Entrée	8.00
Séjour	23.80
Chambre 1	9.50
Chambre 2	11.00
Chambre 3	11.10
Cuisine	8.40
Salle de bains	4.50
Salle d'eau	2.20
Wc	1.40
Rangement	1.70
Dégagement 1	3.30
Dégagement 2	3.00

TOTAL SURFACES	87.90
PRIVATIVES	
AUTRE(S) SUPERFICIE(S)	
Balcon	7.80

Document établi d'après relevés réalisés en décembre 2009 et projet de règlement de copropriété établi par le cabinet Pierre Bloy en septembre 2015.

La superficie privative est calculée en application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, dite "Loi Carrez" et conformément aux prescriptions du décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

SUPERFICIE HABITABLE DU LOT : 87.90 m²

Article R 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
"La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre."



Rue Auguste Gal

